

**VILLE DE MURIANETTE
266 montée du champ de la vigne
38420 MURIANETTE**

Réhabilitation de la salle polyvalente

**Cahier des Clauses Techniques
Particulières (CCTP)
Lot n° 03 CLOISONNEMENT /
FAUX-PLAFONDS / MENUISERIES
INTÉRIEURES / PEINTURE**

BATISAFE

Savoie Hexapole - L'Agrion | 101, rue Maurice Herzog | 73420 Méry
Tél. 04 79 61 29 81 | contact@batisafe.fr

BATISAFE est une marque de CAP ERP SAS - 509 666 616 RCS Chambéry

BATISAFE est à AIX-LES-BAINS | GRENOBLE | LYON | PARIS

Sommaire de CLOISONNEMENT / FAUX-PLAFONDS / MENUISERIES INTÉRIEURES / PEINTURE

03. CLOISONNEMENT / FAUX-PLAFONDS / MENUISERIES INTÉRIEURES / PEINTURE	3
03.1. GÉNÉRALITÉS	3
03.1.1. PRÉAMBULE	3
03.1.2. RÈGLEMENTS, NORMES ET DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS	3
03.1.2.1. CERTIFICAT	4
03.1.2.2. CALCUL DES ÉPAISSEURS	4
03.1.2.3. NORMALISATION	4
03.1.3. NETTOYAGE	6
03.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES	7
03.2.1. CLOISONNEMENT / FAUX-PLAFONDS	7
03.2.1.1. Cloison 72/48	7
03.2.1.2. Cloison 98/48 EI60	7
03.2.1.3. Faux-plafond non démontable EI60	7
03.2.1.4. Faux-plafond PERLA OP 1.00	8
03.2.1.5. Reprises murales	8
03.2.1.6. Bouchement cloison EI60	8
03.2.1.7. Bouchement baie de porte EI60	8
03.2.2. MENUISERIES INTÉRIEURES	9
03.2.2.1. Porte de communication 93/204 - EI30 - finition stratifiée	9
03.2.2.2. Porte de communication 83/204 - Ra = 20 dB - finition stratifiée	9
03.2.2.3. Porte de communication 93/204 - Ra = 20 dB - finition stratifiée	9
03.2.2.4. Plinthes	10
03.2.2.5. Dépose bloc-porte	10
03.2.2.6. Pictogramme	10
03.2.3. PEINTURE	10
03.2.3.1. Préparation support neuf	10
03.2.3.2. Préparation support existant	10
03.2.3.3. Toile de verre	11
03.2.3.4. Peinture tous type de support	11
03.2.3.5. Peinture menuiseries extérieures	11
03.2.3.6. Nettoyage de chantier	12

03. CLOISONNEMENT / FAUX-PLAFONDS / MENUISERIES INTÉRIEURES / PEINTURE

03.1. GÉNÉRALITÉS

03.1.1. PRÉAMBULE

Les prestations à la charge du présent lot comprennent tous les travaux de sa spécialité tels que définis dans le présent document y compris tous les ouvrages annexés et accessoires destinés à la finition complète et parfaite de l'œuvre dans le cadre des pièces contractuelles et de la réglementation en vigueur.

L'entrepreneur est chargé de la réalisation des ouvrages décrits aux paragraphes ci-après, de façon complète y compris les travaux nécessaires découlant des études détaillées, même si ces derniers ne figurent pas explicitement sur les plans et documents du DCE (dossier de consultation des entreprises).

03.1.2. RÈGLEMENTS, NORMES ET DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS

Les dispositions particulières à chacun des lots sont précisées dans leurs spécifications techniques respectives. Sauf disposition particulière indiquée dans le présent document, la conception, les calculs, la fabrication en usine, l'exécution sur chantier, la mise en œuvre et le réglage de l'ouvrage, la nature et la qualité des matériaux, la protection de l'ouvrage, la réception et les essais de tout ou partie de l'ouvrage sont, dans leur ensemble, conformes aux normes, règlements, prescriptions techniques et recommandations professionnelles en vigueur.

Pour tous les documents énoncés ci-après, il est retenu la dernière édition publiée à la date des pièces écrites du marché de travaux. L'Entrepreneur est tenu de signaler à la maîtrise d'œuvre toute contradiction entre les documents cités ci-dessus et le projet (plans, devis descriptifs, etc.). Les procédés et matériaux non traditionnels, non régis par les documents de référence cités ci-dessus doivent obligatoirement, lorsque ceux-ci sont instruits et prononcés par un groupe spécialisé du CSTB, posséder un Avis Technique ou une ATEX ("Appréciation Technique d'Expérimentation" pour les produits récents). Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :

- DTU 25.1 (P71-201) de mai 1993 et février 1980 : Enduits intérieurs en plâtre ;
 - DTU 25.2 de mai 1993 : Plafonds ;
 - DTU 25.31 (P72-202) d'avril et juillet 1994 : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre (cloisons en carreaux de plâtre à parements lisses) ;
 - DTU 25.41 (P72-203) de février 2008 : Ouvrages en plaques de plâtre ;
 - DTU 25.42 (P72-204) de décembre 1989, mai 1993 et février 2003 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre-isolant ;
 - DTU 25.51 (P73-201) de septembre 1994 : Mise en œuvre des plafonds en staff ;
 - DTU 27.1 (P15-202) de février 2004 : Réalisation de revêtements par projection pneumatique de fibres minérales avec liant ;
 - DTU 27.2 (P15-203) de mars 1997 : Réalisation de revêtements par projection de produits pâteux
- DTU 26.1 (P15-201) : Travaux d'enduits de mortiers ;

- Règles Th-K (DTU P 50-702) (février 1997) : Règles de calcul des caractéristiques thermiques utiles des parois de construction ;
- Règles Th-G (DTU P 50-704) (avril 1991) : Règles de calcul du coefficient GV des bâtiments d'habitation et du coefficient G1 des bâtiments autres que d'habitation ;
- Règles Th-BV (DTU P 50-707) (juillet 1988, juillet 1989) : Règles de calcul du coefficient de besoins de chauffage des logements ;
- Règles Th-C (DTU P 50-706) (septembre 1993) : Règles de calcul du coefficient de performance thermique globale des logements
- DTU 36.1 Menuiseries bois ;
- DTU 37.1. Menuiseries métalliques (pour la partie ferrage et quincaillerie) ;
- DTU 39 Miroiterie - Vitrerie ;
- DTU 59.1 Travaux de peinture des bâtiments.
- NF P 20-401 Dimensions des châssis et croisées à la française ;
- NF P 23-305 Spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres et châssis fixes (révisées 1996) ;
- NF P 26-306 Paumelles ;
- NF P 26-102 et NF P 26-303 Crémones ;
- NF E 25-XXX Visserie - Boulonnerie ;
- NF P 78-455 Vitrages isolants ;
- NF P 85-301 Profilés en caoutchouc.

03.1.2.1. CERTIFICAT

Les isolants doivent faire l'objet d'un CERTIFICAT DE QUALIFICATION ACERMI, concrétisé par une étiquette informative réglementaire.

03.1.2.2. CALCUL DES ÉPAISSEURS

Il est rappelé que les dimensionnements et les épaisseurs sur plans sont donnés qu'à titre indicatif. L'entreprise doit impérativement vérifier si les épaisseurs sont compatibles avec les performances à atteindre et les réglementations en vigueur. Elle ne pourra arguer une demande d'augmentation de prix après la remise de son offre. Les cotes définitives seront soumises à l'approbation des lots techniques et du maître d'œuvre avant signature des marchés de travaux.

03.1.2.3. NORMALISATION

Les essences, les choix d'aspect, les qualités technologiques, physiques et mécaniques des bois et matériaux dérivés du bois devront répondre aux spécifications prévues par les normes françaises. Les essences seront définies selon la NF B 50-001.

03.1.2.3.1. Normalisation, bois

- Les bois massifs tant importés qu'indigènes, utilisés pour la fabrication des menuiseries, devront répondre aux spécifications de la norme NF B 53-510, hormis les lames de lambris en pin maritime qui feront l'objet de la norme NF B 54-004. La qualité d'aspect des bois aboutés ou lamellés sera à apprécier selon les prescriptions de cette même norme NF B 53-510 sans prendre en considération les joints d'aboutage et de lamellation ;

- Épaisseurs des bois massifs : Les épaisseurs des bois massifs entrant dans les ouvrages de menuiserie seront les épaisseurs finies ;
- Durabilité :

a) Résistance aux insectes. Les bois utilisés devront résister aux attaques des vrillettes, lyctus et capricornes. En cas de doute, la résistance naturelle des essences pourra être mesurée avec les mêmes méthodes que celles utilisés pour l'efficacité des traitements.

b) Résistance aux champignons. Ne devront présenter une résistance aux champignons que les bois que l'ambiance à laquelle ils seront soumis risque de maintenir à une humidité > 20%. Ne seront concernés que les menuiseries intérieures en milieu humide confiné (risques de condensation). Lorsqu'il y aura risque d'attaques par champignons, les bois utilisés devront y résister. En cas de doute sur la résistance, celle-ci sera mesurée avec les mêmes méthodes que celles utilisées pour l'efficacité des traitements.

03.1.2.3.2. Contreplaqués, particules, fibres

- Panneaux contreplaqués. Les panneaux contreplaqués seront désignés et classés selon les normes NF B 50-004 et 54-150. Les qualités des contreplaqués seront appréciées en fonction des normes NF B 51-320 à 327, NF G 51-338, NF B 51-340, NF B 51-355 & 356 et NF B 51-390. Les faces des contreplaqués de toutes essences restant visibles ou à peindre devront être conformes, selon le cas, aux classes définies par les normes NF B 54-170 à 172. Aucun classement d'aspect ne sera exigé pour les faces cachées des contreplaqués. Selon leur exposition à l'eau ou à l'humidité en œuvre, les caractéristiques des plans de collage des contreplaqués devront correspondre aux types 1 à 4 définis par la norme NF B 54-154 ;
- Panneaux de particules. La définition, la classification et la désignation des panneaux de particules seront données dans la NF B 54-100 et leurs caractéristiques dimensionnelles dans la NF B 54-110. Les caractéristiques des panneaux seront appréciées à l'aide des spécifications contenues dans les normes NF B 51-220 à 227, NF B 51-240 et 252, NF B 51-255 et 256, NF B 51-260 à 264, NF B 51-290 et 295.

Les panneaux de particules destinés aux emplois à l'abri de l'eau et de l'humidité devront satisfaire aux spécifications exigées par la marque de qualité CTB-S. Les panneaux de particules qui seront susceptibles d'être réhumidifiés temporairement, soit par suite de leur mise en œuvre, soit du fait des conditions d'entretien, devront satisfaire aux prescriptions de la marque CTB-H.

Les panneaux de particules surfacés mélaminés auront leurs surfaces constituées par une ou plusieurs couches de papiers imprégnés de résines thermo-durcies sous pression. Les panneaux de particules ne pourront pas être utilisés en milieu humide confiné ou en exposition directe aux intempéries. Les tableaux ci-après définiront les caractéristiques techniques des panneaux de particules ainsi que ceux surfacés mélaminés.

- Panneaux de fibres. La définition, la classification et la désignation des panneaux de fibres seront données par la NF B 54-050. Les caractéristiques des panneaux seront appréciées à l'aide des spécifications contenues dans les normes NF B 51-120 à 127, 51-140, 51-150, 51-152 et 51-190. Les panneaux de fibres ne devront pas entrer dans la réalisation d'ouvrages les exposant à des projections d'eau ou à des risques d'humidification temporaire. A priori, ils ne pourront pas être utilisés en extérieur ou en milieu humide confiné.

03.1.2.3.3. Ignifugés, stratifié, fibragglo

- Les panneaux de contreplaqués, de particules ou de fibres pourront être ignifugés. Les classements M1, M2 ou M3, lorsque ce dernier classement ne sera pas obtenu par nature, devront être conformes à ceux définis par la NF P 92-507.

- Plaques de stratifié décoratif "haute pression". Leurs caractéristiques seront appréciées selon les spécifications contenues dans la NF T 54-301.
- Panneaux de fibragglo. Ils seront définis selon la norme NF B 56-010. Leurs caractéristiques seront appréciées en fonction des normes NF B 56-029.
- Fibres-ciment et fibres-ciment cellulose. Les plaques ondulées et accessoires seront définis dans la norme NF P 33-301, les ardoises et accessoires dans la NF P 33-302. Les produits utilisés en extérieur pourront être soit des fibres ciment silicocalcaires autoclavées, soit des fibres-ciment comprimées. Les produits en fibres-ciment seront réceptionnés conformément aux spécifications de la NF P 08-001.
- Colles. Tous les types courants de colles de menuiserie pourront être utilisés pour les ouvrages dont les bois ne risqueront pas d'être portés à une humidité supérieure à 15%.

03.1.2.3.4. Mastics et autres

- Produits de rebouchage. Pourront être utilisés pour masquer les petits défauts du bois des menuiseries intérieures des mastics répondant aux spécifications suivantes :

a) mastics à l'huile de lin (norme NF P 78-331),

b) mastics oléoplastiques (annexe 1 du cahier des charges DTU 39.4).

- Mastics de calfeutrement. Le calfeutrement entre le gros œuvre et le dormant ou le précadre des fenêtres pourra être réalisé à l'aide de mastics à base d'élastomères ou de mastics du type plastique dont les qualités seront appréciées sur la base des normes d'essais NF P 85-501 à 506 et NF P 85-511 à 515. L'adhérence et la compatibilité avec le support devront être justifiées.
- Autres matériaux. Lorsque d'autres matériaux seront utilisés pour la fabrication ou la mise en œuvre des menuiseries, ils devront répondre aux spécifications des normes qui les concerneront. À défaut, ils devront être agréés par le maître de l'œuvre sur la présentation de leurs caractéristiques, sanctionnées si nécessaire par des essais spécifiques.

03.1.3. NETTOYAGE

L'entreprise assurera le nettoyage suite à ses interventions et l'évacuation des gravois à la décharge publique par ses propres moyens suivant les modalités définies dans les prescriptions générales du présent CCTP.

03.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

03.2.1. CLOISONNEMENT / FAUX-PLAFONDS

03.2.1.1. Cloison 72/48

Fourniture et mise en œuvre d'une cloison, système de type Placostil de chez Placoplatre ou équivalent comprenant :

- une ossature constituée de rails et montants double de 48 mm en acier galvanisé épaisseur 6/10, tous les 0,40 m ;
- chaque parement sera constitué de 1 plaque ;
- le traitement des joints par bandes et enduit en trois passes, suivant cahier des charges des fabricants ;
- isolant en laine de roche d'épaisseur 45 mm ;
- la finition parement prêt à carreler.

Les cloisons seront montées toutes hauteurs.

Localisation :

Cloisonnement sanitaires.

03.2.1.2. Cloison 98/48 EI60

Fourniture et mise en œuvre d'une cloison, système de type Placostil de chez PlacoPlatre ou équivalent comprenant :

- une ossature constituée de rails et montants double de 48 mm en acier galvanisé épaisseur 6/10, tous les 0,40 m ;
- chaque parement sera constitué de 2 plaques standards ;
- le traitement des joints par bandes et enduit en trois passes, suivant cahier des charges des fabricants ;
- isolant en laine de roche d'épaisseur 45 mm ;

Les cloisons seront montées toute hauteur de plancher à plancher.

Localisation :

Cloison local de rangement.

03.2.1.3. Faux-plafond non démontable EI60

Fourniture et pose d'un faux-plafond de type placoflam de chez Placo ou techniquement équivalent constitué :

- parement de 2 plaques de plâtre placoflam BA13 ;
- entraxe maximum de 50 cm suspendues sous le plancher bois ;
- le traitement des joints par bandes et enduit en trois passes, suivant cahier des charges des fabricants ;
- finition prêt à entoiler ;
- hauteur sous faux-plafonds = 3,50 m.

Localisation :

Local rangement

03.2.1.4. Faux-plafond PERLA OP 1.00

Fourniture et pose d'un plafond constitué de dalles Perla OP 1.00 ou équivalent à bord Microlook (feuilluré), d'épaisseur 20 mm en modules de 600 x 600 mm posées sur ossature métallique apparente en acier galvanisé T de 15 mm, porteurs suspendus tous les 1,2 m par des suspentes réglables ou des équerres coulissantes, entretoises de 1,2 m tous les 600 mm et entretoises de 0,6 m.

Mise en œuvre : la pose des dalles s'effectuera sur des profils T15 conformément aux prescriptions de la norme NFP 68-203 / DTU 58.1 et aux recommandations du fabricant.

Le faux-plafond respectera les caractéristiques suivantes :

- le plafond aura un coefficient d'absorption α_w de 0,95 ;
- les dalles seront démontables ;
- le plafond de couleur blanc aura un coefficient de réflexion à la lumière de 85 % ;
- résistance à l'humidité 95 RH% ;
- réaction au feu A2,s1, d0 ;
- mise en place de joues au droit des menuiseries extérieures.

Hauteur de pose : 3,50 m dans salle polyvalente, 2,50 dans les sanitaires.

Localisation :

Salle polyvalente et sanitaire

03.2.1.5. Reprises murales

La prestation consiste à reprendre le doublage périphérique de la salle polyvalente et comprend :

- la purge des éléments dégradés ;
- mise en œuvre d'un doublage en remplacement des éléments déposés ;
- ponçage et nettoyage afin de livrer une surface prête à recevoir un revêtement collé type toile de verre.

Compris toutes sujétions d'exécution.

Localisation :

Murs extérieurs salle polyvalente.

03.2.1.6. Bouchement cloison EI60

Fourniture et mise en œuvre d'une cloison, système de type Placostil de chez PlacoPlatre ou équivalent comprenant :

- une ossature constituée de rails et montants double en acier galvanisé épaisseur 6/10, tous les 0,40 m ;
- chaque parement sera constitué de 2 plaques standards côté local rangement et 2 plaques hydrofuges côté sanitaires ;
- le traitement des joints par bandes et enduit en trois passes, suivant cahier des charges des fabricants ;
- isolant en laine de roche d'épaisseur 45 mm.

Localisation :

Passe-plat en sanitaires et local rangement.

03.2.1.7. Bouchement baie de porte EI60

Fourniture et mise en œuvre d'une cloison, système de type Placostil de chez PlacoPlatre ou équivalent comprenant :

- une ossature constituée de rails et montants double de 48 mm en acier galvanisé épaisseur 6/10, tous les 0,40 m ;
- chaque parement sera constitué de 2 plaques standards ;
- le traitement des joints par bandes et enduit en trois passes, suivant cahier des charges des fabricants ;
- isolant en laine de roche d'épaisseur 45 mm.

Localisation :

Baie de porte entre cage escalier mairie et salle polyvalente.

03.2.2. MENUISERIES INTÉRIEURES**03.2.2.1. Porte de communication 93/204 - EI30 - finition stratifiée**

Fourniture et pose d'un bloc-porte isophone stratifié respectant les caractéristiques suivantes :

- dimensions du vantail : 93 x 204 cm ;
- âme pleine composite acoustique 40 mm ;
- EI30 ;
- huisserie bois ;
- vantail à âme pleine finition stratifiée ;
- ferrage 4 paumelles ;
- ferme-portes à glissière de chez Dorma type TS 90 IMPULSE H ou équivalent ;
- serrure 1 points de condamnation, cylindre à profil européen, béquille inox ;
- butée de porte inox avec amortisseur caoutchouc, à visser.

Localisation :

Porte du local rangement

03.2.2.2. Porte de communication 83/204 - Ra = 20 dB - finition stratifiée

Fourniture et pose d'un bloc-porte isophone stratifié respectant les caractéristiques suivantes :

- dimensions du vantail : 83 x 204 cm ;
- âme pleine composite acoustique 40 mm ;
- Ra = 20 dB ;
- huisserie bois ;
- vantail à âme pleine finition stratifiée ;
- ferrage 4 paumelles ;
- serrure à bouton ;
- butée de porte inox avec amortisseur caoutchouc, à visser ;
- béquilles inox.

Localisation :

Sanitaires.

03.2.2.3. Porte de communication 93/204 - Ra = 20 dB - finition stratifiée

Fourniture et pose d'un bloc-porte isophone stratifié respectant les caractéristiques suivantes :

- dimensions du vantail : 93 x 204 cm ;
- âme pleine composite acoustique 40 mm ;

- Ra = 20 dB ;
- huisserie bois ;
- vantail à âme pleine finition stratifiée ;
- ferrage 4 paumelles ;
- serrure à bouton ;
- butée de porte inox avec amortisseur caoutchouc, à visser ;
- béquilles inox.

Localisation :

Sanitaires portes des WC PMR.

03.2.2.4. Plinthes

Fourniture et pose de plinthes bois à peindre droites 14/150.

Compris toutes sujétions de découpe et de pose.

Localisation :

Salle polyvalente selon plans.

03.2.2.5. Dépose bloc-porte

Dépose et évacuation en décharge de blocs-portes.

Localisation :

Bloc-porte entre cage escalier mairie et salle polyvalente.

Bloc-porte dans salle polyvalente.

Bloc-porte placard salle polyvalente.

03.2.2.6. Pictogramme

Les pictogrammes de portes seront composés de :

- plaque en aluminium anodisé ;
- gravure en relief ;
- lettrage ou pictogramme contrastée couleur noir ;
- dimensions 100 x 100 mm ;
- 2 pictogrammes "WC" et 2 pictogramme "PMR + malentendant"

Localisation :

Pictogrammes WC sur porte d'accès aux sanitaires.

Pictogramme PMR + malentendant sur portes cabines PMR.

03.2.3. PEINTURE

03.2.3.1. Préparation support neuf

En travaux préparatoires, l'entreprise devra un enduit de lissage :

- nettoyage des supports ;
- application d'enduit de lissage ;
- ponçage.

Localisation :

Salle polyvalente. Cloisons en plaques de plâtre.

03.2.3.2. Préparation support existant

En travaux préparatoires, l'entreprise devra un enduit de lissage :

- nettoyage des supports ;
- application d'enduit de rebouchage ;
- application d'enduit de finition ;
- ponçage.

Localisation :

Murs salle polyvalente

03.2.3.3. Toile de verre

Les travaux comprennent :

- nettoyage des surfaces avec dépoussiérage et lavage si besoin ;
- ratissage des parements ;
- la fourniture et pose d'une toile de verre de 180 gr/m², finition lisse ;
- la pose en coupe double, en angles saillants ;
- l'encollage au dos de la toile au droit des pliures ;
- le marouflage à la spatule plastique ;
- le nettoyage des débordements de colle aux joints ;
- mise en place de baguette de protection PVC blanc à chaque angle.

Localisation :

Salle polyvalente

03.2.3.4. Peinture tous type de support

Peinture sur support tous type de support comprenant :

- enlèvement de taches, projections et divers formant des aspérités mais ne résultant pas du support lui-même (éclaboussures de mortier par exemple) ;
- enduit de finition ;
- une couche d'impression ;
- deux couches de peinture acrylique ;
- travail soigné.

Teinte au choix du maître d'œuvre dans tout le nuancier.

Compris toutes sujétions de rechampissage et protection des ouvrages périphériques

Localisation :

Ensemble des murs de la salle polyvalente. (toile de verre, cloisonnement crée, poteaux).

03.2.3.5. Peinture menuiseries extérieures

Les travaux consistent à la reprise des peintures des menuiseries bois extérieures du RDC comprenant :

- préparation du support, lessivage, ponçage, époussetage, rebouchage au mastic ;
- une couche d'impression ;
- deux couches de peinture alkyde/acrylique ;
- travail soigné, finition satinée ;
- teintes au choix du maître d'œuvre dans tout le nuancier ;
- toutes sujétions de rechampissage, protection des ouvrages périphériques.

Localisation :

Menuiseries bois extérieures du RDC.

03.2.3.6. Nettoyage de chantier

L'entrepreneur du présent lot devra un nettoyage de mise en service, avant réception des locaux.

Ces nettoyages intéressent toutes les parties des bâtiments, notamment (liste non limitative) :

- Nettoyage de tous les appareils sanitaires et robinetteries
- Lavage des sols plastiques, carrelages
- Lessivage éventuel des murs, huisseries ou boiseries
- Lavage des faïences et carrelages muraux
- Nettoyage des menuiseries extérieures et de leurs vitrages
- Nettoyage de tous les miroirs
- Quincaillerie (boutons de porte, béquilles, etc...)
- Appareillage électrique (interrupteur, etc...)

Sont compris dans les nettoyages, le balayage, et l'évacuation des déchets résultant des nettoyages eux-mêmes. Les nettoyages doivent faire disparaître les taches de peinture ou d'huile, les taches de plâtre, ciment, etc... les traces des films de mortier.

Les produits employés, (solvants, décapants, etc...) les procédés mis en œuvre (grattage, ponçage) doivent être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matières elles-mêmes ou de leur état de surface (poli, brillant, etc.). Le ponçage au grès est formellement interdit sur les revêtements émaillés ou les appareils sanitaires.

Dans les cas de revêtements (sol ou verticaux) non traditionnels, il y aura éventuellement lieu de se référer pour les nettoyages aux indications données par les fabricants.

Localisation :

Salle polyvalente et sanitaires